

FRONT LAÏQUE

Tribune libre des Laïques

soutenue par la Libre Pensée de la Dordogne

Bulletin trimestriel n° 81 — L'AT n° 92

Mars 2013 (An 220)

1,50 €

Je suis contre la religion parce qu'elle nous apprend à être satisfait de notre incompréhension du monde. Richard DAWKINS

EDITORIAL

TOUS les journaux et autres médias audio-visuels répètent à l'envi "*Abemus Papam*" (nous) *avons* (un) *pape*. C'est oublier (délibérément? on n'ose pas y penser!) de tenir compte de la majorité de la population qui n'est pas vraiment concernée (52% d'athées, de libres penseurs, d'indifférents, de j'enfoutistes, d'agnostiques, sans compter ceux des autres religions qui adorent un autre dieu que celui de célébré à Rome).

Les élections (non-démocratiques) des précédents papes n'ont pas fait l'objet d'autant de battage. Assisterions-nous au début d'une *reconquista*? C'est bien possible, surtout avec la complicité de ceux qui nous gouvernent, de droite comme de gauche. Nous disons "élections non-démocratiques" car ceux qui ont eu le droit de voter sont cooptés à leurs grades depuis le début de leurs fonctions et les cardinaux qui ont été appelés à voter ont été nommés à leurs postes par un pape précédent et ont élu un pape parmi eux. Tout cela reste dans la famille. Mais a-t-on déjà vu une monarchie absolue respectant quelque forme démocratique? Et ces gens-là veulent intervenir dans la vie de la cité!

...

Les mouvements révolutionnaires arabes ont rencontré leur premier obstacle prévisible (et prévu): la religion. Au début de la révolution française, la population (les paysans et les ouvriers) était très pieuse, très respectueuse du roi et de la noblesse. Pourtant la revendication d'égalité et de liberté a su s'imposer.

L'église catholique a prêché la soumission, mais le peuple avait mesuré sa puissance en faisant reculer le pouvoir qui n'a pas osé utiliser toute la force attendue pour "mater" les insurrections. Très tôt, lorsque les prêtres durent prêter serment à la Nation, les croyances religieuses commencèrent alors à se diluer. Mais il faut rappeler que la France avait pris ses distances avec Rome depuis Philippe le Bel (au début du 14^e siècle) qui avait instauré ce que l'on a appelé le gallicanisme. Il n'existe pas de similitude de mise à l'écart du pouvoir envers les croyances dans les pays arabo-musulmans. De plus, la religion musulmane n'est pas centralisée comme l'est l'église catholique avec son pape, ses cardinaux et ses évêques, autant d'interlocuteurs et de décideurs compétents. Mais apparemment, les Tunisiens et Egyptiens, surtout les femmes, n'acceptent pas le remplacement d'une dictature par une autre, que l'on a tout lieu de prévoir pire que la précédente (charia, lapidations, mains coupées, flagellations, etc., bref, un grand progrès social). On peut comprendre aisément le refus de cette perspective barbare d'une partie de la population.

Claude OVTCHARENKO

Dispensé du timbrage
MARSAC/ISLE CDC



Charlie Hebdo 13-03-13

FRONT LAÏQUE

CPPAP : 0415 G 86882

Dépôt légal à parution. ISSN : 1244-0000

Direction et rédaction : Claude OVTCHARENKO, 34-2, rue de la République 24120 BEAUREGARD-DE-TERRASSON; c.ovt@sfr.fr

Administration : J.-J. BRIÈRE 104, rte de Pommier 24750 ATUR; jjjbri@orange.fr; abonnement 1 an, 4 numéros : 6 €; 2 ans : 12 €; Soutien : plus de 12 €, à adresser à l'ordre de FRONT LAÏQUE

Impression : "Périgord Ressources" C.E.T., rue Eugène Leroy 24120 TERRASSON, Tél. : 05 53 50 69 22; assperg@aol.com

Le comité de rédaction de FRONT LAÏQUE, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et ne peuvent engager la Fédération départementale de la Libre Pensée de la Dordogne dans son ensemble.

Vie privée et réseaux “sociaux”

LES réseaux dits sociaux (“commerciaux” dit Bruno NARDIN, notre ancien président, parce que certains sont cotés en bourse, ce qui n’est jamais le cas pour des actions bénévoles), sont tous issus des USA ou de pays anglo-saxons. Les pâles copies de réseaux d’origine française ne font qu’imiter les “grands”.

Dans les pays anglo-saxons, la vie sociale est organisée en communautés, à l’origine religieuses, dans lesquelles les individus sont à tout moment sous le regard de tous ses membres et donc, rien de privé ne l’est vraiment; tout le monde sait tout sur tout le monde et se mêle des affaires de tous.

En France, l’article 9 du code civil indique :

«Chacun a droit au respect de sa vie privée.»

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l’intimité de la vie privée; ces mesures peuvent, s’il y a urgence, être ordonnées en référé.»

Cet important article a généré une longue série de décisions de jurisprudence qui va des mineurs et majeurs protégés, du domicile et de l’adresse personnelle, du choix du domicile, de l’état civil, de l’état de santé, du droit à l’image, de la maternité, de la pratique religieuse, du secret de la correspondance, de la situation de fortune, de la vie sentimentale, de la vie professionnelle... quasiment tout le contraire de ce qui est presque public dans les pays anglo-saxons.

Cette protection de la vie privée est assise sur l’article 2 la déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789 qui indique «*Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l’homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l’oppression.*»

La déclaration américaine des droits, qui date de 1948, est moins précise que celle adoptée en France en 1789. L’article 5 américain dispose que : «*Toute personne a droit à la protection de la loi contre les attaques abusives contre son honneur, sa réputation et sa vie privée et familiale.*» Le mot important est “abusive”. Toute attaque non abusive ne serait donc pas protégée par la loi.

La différence d’approche entre les deux systèmes juridiques se constate mieux encore dans le

«La Laïcité doit se comprendre comme l’édification d’un monde commun aux hommes sur la base de leur égalité et de leur liberté de conscience, assurée par la mise à distance de tous les groupes de pression. C’est pourquoi l’affirmation de la Laïcité ne se construit pas contre le seul cléricisme religieux, mais aussi contre toute captation ou mise en cause de la chose publique par des intérêts idéologiques ou économiques particuliers. Elle ne se réduit donc pas à une neutralité d’accueil.»

Henri PENA RUIZ

cas du divorce. En France, toute la procédure s’effectue à huis clos (porte fermée) en présence du (de la) juge aux affaires familiales (JAF) de son (sa) greffier(ère), des avocat(e)s des parties et des deux époux, c’est tout. Les pièces utiles sont celles de l’état civil des époux et de leurs enfants, leurs revenus, leurs dépenses, leurs biens personnels, les biens du ménage. L’adultère n’est plus une cause de divorce pour faute, il n’y a donc plus de constat d’huissier à ce sujet.

Dans les pays anglo-saxons, les divorces sont prononcés par un jury populaire, en public, devant lequel tous les événements de la vie intime des demandeurs sont exposés. Des détectives privés peuvent enquêter sur le passé, y compris scolaire, médical, des personnes concernées, rechercher des témoins à charge ou à décharge et, lorsque les intéressés sont un peu connus, tous les détails de l’affaire (surtout les plus croustillants) sont publiés dans la presse.

Pour revenir aux réseaux sociaux, dans le contrat initial, les utilisateurs signent une clause d’extraterritorialité, c’est-à-dire qu’en cas de recours à la justice, ce n’est pas le tribunal du domicile des plaignants qui est compétent mais celui du propriétaire du réseau, c’est-à-dire aux USA, dans le cadre des lois américaines. Par exemple, pour un problème de droit à l’image d’un abonné (image – fixe ou mobile – publiée sans l’autorisation de l’intéressé, c’est souvent ce sur quoi portent les plaintes et ce genre de préjudice ne porte que sur quelques centaines, voire milliers d’euros) aucun Etat n’engagera d’action judiciaire contre l’Amérique, pour ce genre de litige, les frais seraient trop disproportionnés. C’est l’une des raisons pour lesquelles ces réseaux sociaux posent tant de problèmes aux autorités, non seulement fiscaux.

N’ayons rien à cacher, mais rien à montrer non plus.

DRANEM

S O M M A I R E

Editorial (C. O.)	1
Vie privée et réseaux “sociaux” (DRANEM)	2
Sommaire	2
Jésus a-t-il existé? (LEBERGER)	3
Les opinions sont-elles toutes respectables? (MARGNOL)..	3
Pensées libres	3
Brèves	4
Coquecigrue Les élites (Bruno NARDIN)	5
Les échos de Lot-et-Garonne (J. CANTEL)	6
Conférence sur Jean ZAY (B. N.)	9
Poème de Jacques PRÉVERT	9
De l’antisémitisme (Bruno NARDIN)	10
Démission du pape (C. O.)	11
D’une loi l’autre (C. O.)	11
(Raymond JOSEPH)	12
Langues régionales : renoncement du gouvernement	13
Hommage à Chokri BELAÏD (J.-J. BRIÈRE)	14
Communiqué de l’AFIS	15
Ordre du jour de l’Assemblée générale de la L.P. 24	16

Jésus a-t-il existé?

CETTE question existe depuis les débuts de notre ère. Pendant longtemps, personne n'osait la formuler, ni même y penser. L'exprimer publiquement entraînait la mort quasi-systématique de celui qui se laissait aller à la curiosité, et ce, jusqu'à une date récente.

Pourtant, les doutes sur l'existence de ce personnage sont de plus en plus nombreux au fur et à mesure du développement des techniques d'investigation historique.

De fait, son existence n'est mentionnée qu'à partir du 2^e siècle (après l'an 101, donc plus de 75 ans après son "supplice").

Avant cette période, on ne parle que de "Christ", de Messie, d'Oint, de rédempteur, comme figure symbolique.

Lorsque les centuries romaines ont envahi la Palestine pour étendre l'Empire et asservir de nouveaux esclaves, elles ont été suivies, comme toutes les armées par une cohorte de fonctionnaires chargés d'organiser l'approvisionnement en nourriture, matériel et en armement. De plus, ils devaient aussi envoyer des rapports à Rome sur les incidents pouvant nécessiter l'apport de renforts de troupes. Si des "foules immenses" ont suivi et écouté le Christ lors de ses prophéties, ces événements auraient dû être relatés dans les rapports adressés à Rome. Surtout qu'en général, les troupes d'occupation, qui ne sont jamais les bienvenues par les habitants du pays investi, interdisent tout rassemblement de plus de trois personnes (pas seulement les troupes d'occupation, cette interdiction est également instaurée en cas de situation sociale agitée dans les pays non occupés par des armées étrangères).

Or, rien, dans les archives et documents datant de cette période n'indique quelques troubles en Palestine, provoqués par un prophète (un "meneur") et si un tel document avait existé, l'église catholique n'aurait cessé de le brandir comme preuve de l'existence de son principal gourou et l'aurait même transformé en objet de culte.

Et, jusqu'à présent, aucune preuve matérielle (un témoignage délivré un siècle après les événements n'est pas une preuve, mais de la manipulation) n'est venue accréditer la légende de ce Jésus.

Les autres affirmations péremptives de l'église catholique sur la résurrection dudit Jésus, la virginité de sa mère, la multiplication des pains et des poissons, la marche sur l'eau avant l'invention des skis nautiques...

LEBERGER

Les opinions sont-elles toutes respectables?

SI tous les citoyen(ne)s sont respectables et doivent être indistinctement respecté(e)s, quelles que soient leurs origines, la couleur de leur peau ou leur réelle ou supposée religion, il n'en est pas de même des opinions qu'ils peuvent professer.

Les tenants d'une religion ont évidemment le droit de parler de leurs croyances, mais tout le monde a également le droit de remettre en cause la véracité de leurs affirmations, de les critiquer, voire de s'en moquer ou de les caricaturer, comme toute autre opinion.

Pourtant, il existe une revendication persistante de la part des monothéismes d'instaurer une sorte de censure limitant le droit de critiquer les religions. C'est sans doute parce que les croyances sont tellement peu crédibles – voire si fragiles – que la moindre critique raisonnée remet en cause la réalité même du fondement de ces croyances religieuses ou dites surnaturelles (astrologie, chiromancie, numérologie, divination, revenants, homéopathie, sourciers...).

Mais d'autres opinions sont même juridiquement condamnables : celles, par exemple, qui prétendent que les hommes sont inégaux en raison de leur origine ethnique, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leurs croyances, etc., et qui entraînent des comportements d'exclusion ou de rejet. Les peines encourues en cas de discrimination atteignent trois ans d'emprisonnement et 45 000 Euros d'amende.

Les affirmations négationnistes, qui nient la réalité des camps de concentration nazis et de l'extermination des Juifs, des Tziganes, des malades mentaux, des homosexuels... ne sont pas des opinions comme les autres mais des délits réprimés par le code pénal.

MARGNOL

Pensées libres

ON peut dire que, de toutes les œuvres de fiction, le dieu de la bible est le personnage le plus déplaisant : jaloux et fier de l'être, il est impitoyable, injuste et tracassier dans son obsession de tout régenter ; adepte du nettoyage ethnique, c'est un revanchard assoiffé de sang ; tyran lunatique et malveillant, ce misogynne homophobe, raciste, pestilentiel, mégalomane et sadomasochiste qui pratique l'infanticide, le génocide et le filicide.

Richard DAWKINS

NE pas croire qu'une chose existe parce qu'il serait trop horrible qu'elle n'existât pas. Il n'y a pas de preuve par l'horrible.

Jean ROSTAND

LA religion, c'est l'échappatoire de ceux qui sont trop lâches pour se reconnaître responsables de leurs propres destinées.

Jean-Paul SARTRE

IL n'y a pas de justice : Le premier intellectuel venu exhibe l'intérieur de sa tête... et on le fête, – La plus jolie des filles nous montre très simplement son cul... on le hue.

Jacques PRÉVERT

LE plus nocif des legs de Muhammad est peut-être d'avoir soutenu que le Coran est la parole même de Dieu, vraie à jamais, faisant ainsi obstacle à tout progrès intellectuel et oblitérant tout espoir de liberté de pensée qui seuls permettraient à l'islam d'entrer dans le XXI^e siècle.

Ibn WARRAQ

QU'ON parle de vous, c'est affreux. Mais il y a une chose pire : c'est qu'on n'en parle pas.

Oscar WILDE

L'ÉCOLE est la vraie concurrence du temple.

Ernest RENAN

JE pense que les sectes ne sont encore, en matière de nocivité, que de pâles amateurs à côté des grandes multinationales des religions, dont les morts sont à comptabiliser par millions.

Anne MORELLI

LE grand Dieu fit les planètes et nous faisons les plats nets.

François RABELAIS

TOUT ce qui est au-dessus des bornes de l'esprit humain est ou chimère ou inutilité ; que ton dieu ne pouvant être que l'une ou l'autre de ces choses, dans le premier cas je serais un fou d'y croire, un imbécile dans le second.

Marquis de SADE

BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES...

Population

Le 17 mars, à 17 heures, la population mondiale s'élevait à 7 milliards 104 millions 516 mille habitants.



Crucifix

Un film, *“La Crucifixion, le scandale sacré”*, réalisé par Olivier Besse, originaire de Vergt en Dordogne, a déjà été déprogrammé deux fois par Arte, par peur de déplaire aux autorités de l'Église catholique.

Il était prévu pour Pâques 2013, puis sa projection a été avancée au 13 mars. Mais à cette date – on ne le savait pas alors – est maintenant en plein conclave.

Le réalisateur dit s'être appuyé sur les recherches universitaires de Corinne de THOURY, historienne de l'art bordelaise et, se défend de vouloir en faire une provocation.

NDLR: Comme si la représentation d'un cadavre sur un instrument de torture pouvait y avoir un aspect artistique!



Jorge BERGOLIO n'est pas le pape des pauvres

Le nouveau pape a l'image d'un homme proche des pauvres et tiers-mondiste. C'est une illusion pour ce journaliste de *Página 12*, qui revient sur son rôle trouble dans l'affaire des enfants volés.

Parmi les centaines de courriels que j'ai reçus, j'en ai retenu un: “Je n'en crois pas mes yeux. Je suis si angoissée et furieuse que les bras m'en tombent. Il est arrivé à ses fins. C'est la personne idéale pour cacher la corruption morale, un expert ès cachotteries.” Le message est signé de Graciela YORIO, la sœur du prêtre Orlando YORIO, qui a dénoncé Jorge Mario BERGOLIO comme le responsable de son enlèvement et des actes de torture qu'il a subis pendant cinq mois en 1976. Orlando est décédé en 2000 en imaginant le cauchemar qui s'est réalisé le 13 mars.

Il n'a jamais eu connaissance de la déclaration de Jorge Mario BERGOLIO devant le tribunal oral fédéral n°5, où il a affirmé n'avoir appris que récemment l'existence de jeunes enfants kidnappés, après la fin de la dictature. [Un plan systématique de vols de bébés d'opposants politiques avait été mis en place entre 1976 et 1983. Les mères étaient assassinées

et les enfants adoptés sous une fausse identité.] Pourtant, le tribunal oral fédéral n°6 a reçu des documents qui révèlent que dès 1979, Jorge Mario BERGOLIO était au courant et qu'il est intervenu dans au moins un cas.

Lors du procès de l'ESMA [le plus grand centre de torture de la dictature], Jorge BERGOLIO [alors président de la conférence épiscopale de Buenos Aires] a déclaré par écrit, concernant l'enlèvement d'Orlando YORIO et de Francisco JALICS, que ses archives ne renfermaient aucun document sur les enlèvements et disparitions. Cependant, son successeur a envoyé à la juge une copie d'un texte attestant de la réunion entre le dictateur Jorge VIDELA et les évêques Raúl PRIMATESTA, Juan ARAMBURU et Vicente ZAZPE, lors de laquelle ils se sont demandé s'il fallait ou non avouer l'assassinat des disparus. Dans son ouvrage *Iglesia y dictadura* [Église et dictature], Emilio MIGNONE l'a cité comme le parangon des “bergers qui ont livré leurs brebis à l'ennemi sans les défendre ni les sauver”.

Un jésuite qui se fera appeler François

Je ne suis pas certain que Jorge Mario BERGOLIO ait été élu pour cacher la corruption morale qui a rendu Joseph RATZINGER impuisant. Ce qui est certain, toutefois, c'est que le nouvel évêque de Rome sera un ersatz: un succédané de mauvaise qualité, comme l'eau mêlée de farine que les mères nécessiteuses donnent à leurs enfants pour tromper la faim. Le théologien brésilien de la libération Leonardo BOFF avait l'espoir que serait élu Sean O'MALLEY, franciscain aux origines irlandaises à la tête du diocèse de Boston. “Il s'agit d'une personne très proche des pauvres car il a longtemps travaillé en Amérique latine et dans les Caraïbes, toujours avec les pauvres. Cela montre qu'il peut être un pape différent, annonciateur d'une nouvelle tradition”, avait écrit l'ancien prêtre. Finalement, le souverain pontife ne sera pas un véritable franciscain, mais un jésuite qui se fera appeler François, comme le pauvre d'Assise. Effrayée, une amie argentine m'écrit de Berlin que pour les Allemands qui ne connaissent pas son histoire, le nouveau pape est tiers-mondiste.

Légère erreur.

Sa biographie est celle d'un populiste conservateur, comme l'ont été Pie XII et Jean-Paul II: inflexibles sur les questions doctrinaires, mais ouverts

sur le monde et en particulier les populations défavorisées. Lorsqu'il célébrera sa première messe dans une rue du quartier Trastevere ou dans la gare Termini à Rome et qu'il évoquera les personnes exploitées et prostituées par les puissants de ce monde qui ferment leur cœur au Christ; lorsque les journalistes qui sont ses amis raconteront qu'il a pris le métro ou le bus; lorsque les fidèles écouteront ses homélies récitées avec des gestes dignes d'un acteur et dans lesquelles il mêlera paraboles bibliques et parler simple du peuple, alors certains exalteront le renouveau tant espéré de l'Église.

Apostropher les profiteurs et prêcher la docilité aux opprimés

Au cours des 15 années passées à la tête de l'archevêché de Buenos Aires, il a fait tout cela et bien plus. Pourtant, dans le même temps, il a aussi tenté d'unir l'opposition contre le premier gouvernement qui ait – depuis longtemps – adopté une politique favorable aux couches populaires, un gouvernement qu'il a accusé d'être crispé et belliqueux car pour y parvenir, il a fallu lutter avec lesdits puissants mentionnés dans son discours.

Maintenant, il va pouvoir continuer sa mission, mais à une toute autre échelle, ce qui ne signifie pas qu'il oubliera l'Argentine.

Si Eugenio PACHECO (Pie XII) a reçu des fonds des services de renseignement américains pour soutenir la démocratie chrétienne et faire obstacle à la victoire des communistes pendant les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, et si Karol WOJTYLA (Jean-Paul II) a été le premier à lutter pour la chute du mur de Berlin, le pape argentin pourra en faire autant à l'échelle latino-américaine. Son passé de militant au sein de la Garde de fer [une organisation de la jeunesse péroniste], ainsi que le discours populiste qu'il n'a pas oublié, tout cela le rend apte à discuter l'orientation de cette politique, pour apostropher les profiteurs et prêcher la docilité aux opprimés.

Horacio VERBITSKY a consacré en 2005 un livre aux liens entre l'Église et le centre de torture de l'ESMA: *El Silencio: de Paulo VI a BERGOLIO: las relaciones secretas de la Iglesia con la ESMA* [Le Silence: de Paul VI à BERGOLIO: les relations secrètes de l'Église avec l'ESMA].

Coquecigrue Les élites

“**L**ES élites se sont coupées du peuple”. Voilà une antienne qu’on répète à loisir depuis quelques années.

Ce qui mérite l’attention, c’est cet usage systématique du pluriel, qui est apparu récemment. Jusque naguère, élite était un mot singulier, comme lorsqu’on dit l’élite de la nation. Si donc il y a des élites au pluriel, c’est qu’il existe un singulier dont ce pluriel est composé et pour le différencier d’une élite, je suggère que nous disions un z-élite.

Un z-élite; des z-élites. Les choses sont déjà plus claires quand elles sont bien nommées.

Je m’en rapporte au Littré, ce dictionnaire d’une langue morte, qu’on appelait le Français et qui est à l’origine d’au moins 3 dialectes répertoriés: le langage des énarques, le langage des cités et le langage des journalistes, où l’on peine cependant à le reconnaître.

A l’article élite, on peut lire: “ce qu’il y a d’élite, de choisi, de distingué.” Le lecteur pourra s’assurer que le mot ne figure nulle part au pluriel dans l’article du dictionnaire. Comme synonyme, on peut citer la fleur ou la crème. Ce qui l’aisse à penser qu’on pourrait tout aussi bien dire: “les fleurs se sont coupées du peuple” ou “les crèmes et les gratins se sont coupés du peuple”.

Examinons maintenant plus précisément ce que peut être un z-élite. Comme une élite, il arrive qu’il soit un élu, il peut être choisi, il peut même être distingué. Pourtant, lorsque nous en viendrons à quelques exemples de z-élites, nous verrons que la seule définition caractéristique qu’ils partagent entre eux, c’est d’être coupé du peuple.

Un républicain, qui est à la démocratie moderne ce que le Littré est à la langue des médias, pourrait,

par une sorte d’archaïsme, s’imaginer que le peuple, c’est tout le monde. Non, bien sûr, le peuple, c’est tout le monde sauf les z-élites qui, par définition, en sont coupées.

Ainsi, nous avons d’abord le z-élite électoral; on le reconnaît à ce qu’il était déjà élu au temps que le mot z-élite n’existait pas encore. Le z-élite électoral se reconnaît aussi à ce qu’il vote sa propre rémunération à l’unanimité des z-élites et ce pour la vie, quand il ne sera plus élu mais encore z-élite.

Vient ensuite le z-élite des grandes z-écoles. Pas l’Ecole Normale Supérieure! Nous ne sommes plus sous la République des professeurs, mais les grandes écoles de commerces, sciences po et l’ena. Ce sont des z-élites qui se reconnaissent à ce qu’ils se déplacent par promotion, groupés, gauche et droite confondue, solidaires comme des nouilles trop cuites. La plus fameuse, ces derniers jours, est la promotion Voltaire, ainsi nommée parce qu’elle n’en a ni la langue, ni les idées. Ce genre de z-élites possède des dons exceptionnels: si on leur confie un mur, ils arrivent à le conduire tout droit sur une voiture. Quelques uns sont élus, les autres se distinguent dans les cabinets, les banques et les grandes entreprises. Eux aussi s’autorémunèrent, mais mieux que les précédents.

Voici maintenant le z-élite médiatique. S’il est journaliste, au féminin, il est marié à un z-élite de la catégorie précédente; au masculin, il est entre les mains d’un groupe djihadiste et le compteur, en bas de l’écran du 20h, à côté des résultats du cac40, indique le nombre de jours de détention. (On reconnaît l’otage non z-élite à ce qu’il n’a pas de compteur.) S’il est acteur, il pisse dans les avions, vomit sur les scooters et milite pour les grandes démocraties à l’est. Avant, ça s’appelait un histrion, mais aujourd’hui,

c’est un z-élite. Comme dit Littré, il est distingué. Le z-élite se distingue surtout par son rapport aux impôts qui n’est pas le même que celui du peuple. On pourra, à ce sujet, faire d’instructives observations entre la propriétaire de Loréal et la vendeuse en CDD qui vend, elle aussi, du parfum.

Nous en arrivons au z-élite sportif. En général, il est footballeur. Par une loi que seules les z-élites peuvent comprendre, plus il perd, plus il gagne. Ce z-élite-là épouse un z-élite mannequin. Non pas pour associer leurs menus salaires mais par souci de complémentarité: l’un apporte les jambes et l’autre aussi.

On peut en trouver quelques autres, cet échantillon suffira. Penchons-nous plutôt sur le peuple (car là où le républicain s’évertue à élever le peuple, le z-élite lui se penche dessus)! Le peuple, c’est ce dont le z-élite se coupe. Pas de peuple, pas de z-élite. Inutile de mener une enquête, personne n’appartient au peuple et ça tombe bien car ceux qui en parlent le mieux, sont toujours ceux qui n’en font pas partie. Le peuple est là pour réélire le z-élite politique, payer les grandes écoles des futurs z-élites, boire les paroles du z-élite médiatique à heure fixe, pleurer quand le z-élite à scooter prend le seuil de Cosette au cinéma, “payer 100 € pour aller voir des multi-millionnaires courir derrière un ballon” et surtout pour payer les impôts, ce qui reste sa fonction principale.

Nous espérons, après cette étude fructueuse, que le lecteur saura désormais distinguer les z-élites de l’élite, dont on peut citer néanmoins quelques noms: EINSTEIN, MARIE CURIE, JAURÈS, VICTOR HUGO, BACH, MICHEL-ANGE, et qui présente beaucoup moins d’intérêt parce qu’elle appartient au peuple.

B. NARDIN

LES ECHOS DE LOT-ET-GARONNE

Petit Bleu, 21 mai 2012

PORT-SAINTE-MARIE

La fête portugaise réussie

La gangrène du communautarisme évolue, progresse, se développe, et tout le monde applaudit, les journaux sont contents de relater les événements avec photo; pendant ce temps là “toulemonde” il est beau, “toulemonde” il est gentil. Les bigots sont contents, les problèmes de société sont ignorés, les candidats aux élections ne répondent pas aux questions, donc tout va bien. Dans cet article, qu’est-ce qu’il est dit? Le grand rendez-vous de la communauté portugaise bat son plein (*On s’en fout*); après le déjeuner une messe a été célébrée à l’église ND par mon seigneur 47 et un prêtre portugais (*On s’en fout aussi*); cette manifestation a été organisée par l’aumônerie des migrants. Nouvelle extraordinaire, non? Pour faire bonne mesure le journal public, juste au-dessous de l’article ci-dessus, un article concernant la première communion pour les enfants à Layrac avec photo des 23 enfants qui ont reçu le sacrement de première communion, conclusion d’une année de catéchisme suite à l’instruction religieuse dispensée par un groupe de bénévoles et blabla. Formidable, non? Oser utiliser le mot “instruction”, pour un endoctrinement religieux, “reliefer”!

—ooOoo—

Sud-Ouest du 2 juin 2012

Assises de la Nièvre

Excision: Prison ferme pour les parents.

Quatre petites lignes, dans un coin de page, pour annoncer que les assises de la Nièvre ont condamné les parents de quatre jeunes filles excisées, à 2 ans de prison ferme pour le père et 18 mois pour la mère pour complicité de violence volontaire ayant entraîné une mutilation sur mineures de moins de 15 ans par ascendant. Vous me direz: «Et alors?» Alors, je me dis pourquoi autant de discrétion pour mentionner un crime, car pour moi ce genre de pratique est un crime? Pourquoi a-t-il fallu attendre que ces quatre pauvres filles soient mutilées pour réagir? Serait-ce pour ne pas trop froisser les adeptes de ces pratiques? Pour ne pas “stigmatiser” une population qui, sous couvert d’une religion, veut vouer ces victimes à l’esclavage? Faisons une simple comparaison avec le tapage médiatique “politico-judiciaire” d’un certain directeur du FMI qui en fait n’a fait que succomber à ses pulsions de vie sans lesquelles, d’ailleurs, aucun de nous serait là pour en parler. En

conclusion, Chuuut! ne pas trop ébruiter les choses qui fâchent car il faut respecter les croyances, les coutumes, les traditions. Mon luC!

A ce propos je me demande comment on peut faire une Europe Unie, Fraternelle, Solidaire, etc. etc. quand on est incapable d’avoir des positions communes sur des sujets tels que la mutilation des personnes puisque *Sud-Ouest* du 20 juillet 2012 indique que le parlement allemand devait adopter une résolution réclamant que soit clarifiée la légalité de la circoncision religieuse.

—ooOoo—

Sud-Ouest, 2 juin 2012

PAYS DE DURAS

Petit-Bleu, 29 mai 2012

DURAS

Le jubilé de la reine d’Angleterre fête

La fête pour Elisabeth

Les journaux et les télévisions n’ont de cesse que d’encenser ce “jubilé” (*petite précision: un jubilé ne se fête qu’au cinquantième anniversaire, mais on n’est pas à ça près*) pour les 60 ans dit de règne d’une personne qui porte le titre de reine parce que tout simplement elle est la descendante d’un membre d’une famille qui s’était autoproclamée roi, il y a plusieurs siècles. N’est-il pas indécent pour les Français d’organiser des fêtes pour ce genre de mascarade *a fortiori* en période dite de crise? Quelle débauche de richesse, des châteaux, des parcs, des carrosses en or, des chevaux, des courbettes, des genuflexions, un tas d’insipidités pour décrire un chapeau, une couleur de robe, sans oublier la part active de la religion dans le faste des privilèges, etc. Dans quel monde, dit moderne, vivons-nous? En plus on nous dit de rouler plus doucement pour économiser quelques centilitres de carburant pendant que tous ces guignols parquent dans l’opulence avec l’argent de celui qui, lui, travaille. Est-ce utile que je développe un peu plus l’écœurement que je ressens de voir des soi-disant républicains s’associer à de telles provocations?

—ooOoo—

Petit-Bleu, 10 mai 2012

AGEN

A Sainte-Foy, les voyages forment la jeunesse

Je serai tenté de remplacer le titre ci-dessus par: «De quoi j’me mêle?» Pourquoi? Parce que la mairie d’Agen, pourtant collectivité locale dont le maire supposé être agent du pouvoir central, responsable, entre autres, de la publication et de l’exécution des

lois et des règlements, a organisé un cocktail, dans la salle des illustres, pour fêter le succès du projet “Comenius”, initié par l’institution Sainte-Foy. Il n’est pas précisé ce qu’est le projet “Comenius” et j’en ai que faire mais à la lecture de la biographie de ce pasteur on peut dire qu’on ne baigne pas dans la laïcité et puis l’institution Sainte-Foy est une école privée qui précise bien qu’elle puise son inspiration à la source de l’évangile. Alors à quoi sert l’article 2 de la loi de 1905: «La République ne reconnaît, ni..., ni..., aucun culte»?

—ooOoo—

Sud-Ouest, 4 juin 2012

NERAC

Du tutu aux crampons il n’y a qu’un pas.

Moi! J’appelle ça: Le mélange des genres, une belle entourloupe. Toute une page avec photos en couleur sous le sous-titre “ANIMATIONS” pour, je cite: «*La cité fit force propositions pour divertir ses habitants ce week-end*» Tout d’abord, si les mots ont un sens, pourquoi écrire “La cité” plutôt que la ville ou la commune? Beaucoup me diront, ben c’est la même chose! Alors si c’est la même chose, j’insiste, POURQUOI? Tout simplement parce que le terme “cité” a une connotation moyenâgeuse qui rappelle le bon vieux temps ou on pendait les suppliciés dans la rue pour l’exemple, destiné à prévenir le badaud qui ne se découvrirait pas ou ne s’agenouillerait pas devant le passage d’une procession religieuse. Ensuite l’article, habilement orienté, détaille en quatre points les festivités en mélangeant astucieusement les genres; je m’explique: L’article commence par ces mots: «[...] *La paroisse tenait sa kermesse fleurie quand les flâneurs écoutaient parler de tortues qui prennent, etc...*» Ensuite, point 1: “*Les reines de cœur du Val d’Albref*”. “*L’école de danse fêtait son 10^e anniversaire*”, De quelles reines s’agit-il? Point 2: “*1 000 âmes pour un bouclier*”, pourquoi ne pas dire: 1 000 jeunes rugbymen, puisque c’est d’eux qu’il était question. Point 3: “*La messe dite, en route pour la paella*”. (Messe en plein air de façon à ce que tout le monde en profite). Comme par hasard, la maison paroissiale Saint-François-d’Assises était en fête lors d’une “*kermesse*”. Point 4: Les tortues du “*Roy*” prennent l’eau. Oui je sais, je cherche la p’tite bête, mais insidieusement, on oblige les gens à participer sans qu’ils s’en rendent compte aux différentes fêtes à connotation religieuse. Bien sûr que les croyants ont le

LES ECHOS DE LOT-ET-GARONNE (suite)

droit de faire des fêtes, de danser, de chanter, de pique-niquer mais qu'est-ce que vient faire une messe en public lors d'une manifestation qui devrait tout simplement être laïque puisque autorisée par la municipalité.

—ooOoo—

Sud-Ouest, 9 juin 2012

CASSENEUIL

L'institution Saint-Pierre va bientôt fêter ses 60 ans.

Là encore les institutions de tous poils ont bien le droit de fêter ce qu'ils veulent et en l'occurrence l'institution Saint-Pierre de Casse-neuil qui n'est pas en reste, va bientôt fêter ses 60 ans avec au programme: cérémonie en l'église St-Pierre-St-Paul, *normal*, puis inauguration de la plaque anniversaire, *normal*, puis à 18 h. vin d'honneur, *normal*, puis à 18 h. 30 spectacle des élèves, *normal*, puis à 19 h. 30 repas champêtre avec jeux et animations, *normal*. Tout ce grand ramdam en présence de mon seigneur HERBRETEAU, évêque d'A-gen, *normal*, M^{me} DAVIN, directrice diocésaine de l'enseignement catholique, *normal*, ainsi que du conseiller général, du maire et des maires des communes environnantes, mais là! Stop! Pas normal et même, pas du tout, du tout, normal. Aah! J'oubliais! Les établissements scolaires qui sont sous contrat méritent bien les égards de nos élus! N'est-ce pas?

—ooOoo—

Le Républicain, 21 juin 2012

LABRETONIE

Fête de la musique ce jeudi

Juste un petit rappel en raccourcis: «Jack LANG (Ministre de la Culture) et Maurice FLEURET (Directeur de la Musique et de la Danse) ont eu l'initiative de proposer à tous les musiciens amateurs et professionnels, de tous genres musicaux, de jouer de leur instrument «dans la rue»

C'est ainsi que la Fête de la musique est lancée le 21 juin 1982. Cette manifestation populaire, spontanée et gratuite connaît vite un large succès qui s'étend dans plusieurs villes d'Europe (Prague, Bruxelles, Naples...) puis dans le monde (New York, Manille, Rio Janeiro, Dakar...). Des milliers de concerts gratuits sont prévus dans toutes les villes de France.»

Et juste une petite précision, également en raccourcis:

«Une *métastase* (en grec μεταστασις, du verbe μεταστημι, je change de place) est la croissance d'un organisme pathogène ou d'une cellule tumorale à distance du site initialement atteint par voie sanguine ou lymphatique. Chez l'homme, les métastases peuvent se produire par migration de cellules malignes par voie sanguine (= hématogène:

métastase cancéreuse) ou de microorganismes (virus, bactéries: *métastase infectieuse*; parasite: *métastase parasitaire*) par voie lymphatique (les ganglions lymphatiques métastatiques sont appelés adénopathies). Cette définition large est souvent restreinte au cas clinique de la métastase cancéreuse.»

Pourquoi ces deux petites remarques? Et quel est le rapport entre-elles? Bonnes questions auxquelles je vais m'efforcer de répondre. Depuis le temps que vous lisez *Front-Laïque*, je suppose que vous vous arrêtez quelques minutes pour prendre connaissance des échos de Lot-et-Garonne qui ont vu le jour depuis le n° 37 du 1^{er} trimestre 2002 (*Et oui, cela fait maintenant 10 ans que je sème mon poil à gratter, spécial religions*); c'est le cas? Bien félicitations! Je suppose donc également que vous avez deviné que je cherche toujours la petite bête là où beaucoup de badauds n'y voient que du blanc sur le coussin rose de la «bien-pensance». Et bien, là encore sous le couvert de la musique, les métastases de la religion en profitent pour s'immiscer une fois de plus dans les interstices de l'espace public en choisissant un lieu destiné au prosélytisme catholique, l'église du village.

Vous voyez, c'est facile, on profite d'une fête qui se voulait populaire ouverte à tous ceux qui, amateurs ou musiciens confirmés, pouvaient s'exprimer dans la rue, suivant l'idée originale lancée par J. LANG et M. FLEURET et hop! on s'installe dans l'église avec l'espoir de racoler un peu plus de monde pour lui insuffler d'une façon subliminale une petite orientation vers la créature clouée sur une croix qui en l'occurrence ressemble à un palmier renversé.



LABRETONIE 21 JUIN 2012
Fête de la musique ce jeudi
a chorale Trait d'Union placée sous la direction de Claude Petrone propose de profiter du solstice d'été dans la joie et la bonne humeur avec un grand concert extuit de oozel et variétés ce jeudi 21 juin à 20h30 en l'église. www.traidunion.fr

La chorale ne s'appelle pas «Trait d'union» pour rien. J'espère que vous me pardonneriez pour ma «médiance»

—ooOoo—

Sud-Ouest, 16 juin 2012

NERAC

Jean-Pierre POLÈSE, de la mêlée à l'église d'Asquet

A la lecture de l'article, sous la rubrique «GENS d'ICI», le journaliste, Michel LAFFARGUE raconte pêle-mêle, sur une demi-page avec photo de J.P. POLÈSE dans son jardin, les occupations du personnage rencontré. Je ne mets absolument pas en cause les qualités de ce Monsieur, mais à l'instar d'une foule de retraités qui comme lui, sont engagés dans des actions plus ou moins considérées comme sociales, le journaliste passe allègrement des activités sportives, notamment le rugby, au jardinage, à l'organisation de la fête annuelle du hameau en privilégiant dans chaque paragraphe son appartenance à l'église catholique. Oserai-je avancer que d'une certaine manière, on fait la promotion de la religion catholique? Bien sûr que non, je vois le mal partout mais alors pourquoi ces phrases rencontrées dans les quatre paragraphes du texte: «[...] Jean-Pierre met aussi sa foi au service de la communauté chrétienne» puis: «ressucée»: «Privilégiant le collectif, la convivialité, Jean-Pierre POLÈSE, croyant, met aussi sa foi au service de la communauté chrétienne. Délégué paroissial, il s'occupe de l'entretien de l'église d'Asquet, située à quelques drops de sa villa [...], il en ouvre les portes lors des baptêmes et mariages. [...] au repas qui fera suite à la messe célébrée par le père AGUETTAZ. Enfin pour terminer: [...] il dit la sérénité qu'il trouve à proximité d'une église plantée au milieu d'un cadre naturel. Une église ressemblant au petit Nérac... Engagé sur le terrain sportif et religieux..., il trouve encore le temps de jardiner.» Naturellement lorsque j'envoie un petit compte rendu sur nos débats ou sur une critique sur les dérives à la loi de 1905, il n'y a jamais de place dans le journal.

—ooOoo—

Sud-Ouest 14 janvier 2012

MARMANDE

La foi chrétienne apprise sur les planches

Encore une demi-page pour encenser la religion. On peut dire que les chargés de mission de l'eucharistie ne manquent pas d'imagination pour insinuer insidieusement la religion dans les esprits des jeunes non encore assez matures pour analyser les rôles qu'on leur attribue. Je parle de rôle justement parce qu'il est question de théâtre pour les jeunes de l'école Magdeleine. Il est précisé que cette activité est ouverte à tous, aux enfants de toutes les paroisses mais aussi aux non-catéchisés; Ben voyons! Et cela

LES ECHOS DE LOT-ET-GARONNE (suite)

fait 5 ans que ça dure. Cinq ans que des enfants de tous horizons viennent jouer à la cité paroissiale, des pièces sur la vie d'un personnage d'autrefois. Que jouent-ils? La responsable du projet dit: «Nous pourrions jouer du Molière mais nous préférons des pièces porteuses de messages» T'é pardi! L'article précise aussi que les pièces relèvent de la catéchèse à travers la vie de Jeanne, Bernadette, Jésus, etc... et cette année les comédiens en herbe présenteront la vie de Vincent de Paul. Y-a-t-il matière à critique, Bien sur que non, mais cela prouve qu'en finale les peuples n'ont que ce qu'ils méritent. Les religions savent s'activer pour développer leur travail d'endoctrinement et de mainmise sur les esprits mais où sont les laïques, les athées, les agnostiques, les sans religions qui souhaiteraient une émancipation réelle des peuples?

—ooOoo—

Petit-Bleu, 28 juillet 2012

BON-ENCONTRE

Pèlerinage : sur les pas de Marie

Un proverbe dit: «Méfiez-vous de l'eau qui dort». Il y a aussi: «Gardez vous de l'homme secret et du chien muet» ou encore: «Les eaux calmes sont les plus profondes».

Ces dictons pourraient être attribués à ce qui est raconté dans le journal sur un trois-quarts de page avec une photo montrant trois gus ensoutanés de blanc, arborant le sourire béat de circonstance, mains jointes, célébrant je ne sais quelle tartuferie pour ce qui est appelé "Fête de la solennité de Notre-Dame de Bon-Encontre" avec en toile fond une petite fille en blanc également plantée là, certainement pour compléter sa mise en condition spirituelle avant d'atteindre la maturité suffisante de ses neurones qui lui permettront "peut-être" d'analyser le sens de ces simagrées.

Qu'est-ce qu'il raconte le journaliste? "I dit" que de nombreux catholiques sont nostalgiques des processions qui rassemblaient des milliers de pèlerins au pied du coteau de Bon-Encontre. "I dit" aussi que les rassemblements se sont arrêtés dans les années 60. Ouf! Donc, on aurait pu penser que depuis plus de 50 ans sans cette pollution visuelle, on en était débarrassé définitivement. Et bien Non! Voilà-ti pas que mon saineur HERBRETEAU, le grand gourou catholique de Lot-et-Garonne, plus connu sous la qualification de "évêque", s'est mis en tête de, je cite: «Relancer ce mouvement de piété virginale». Pour justifier toute cette mascarade, le journaliste n'hésite pas à qualifier d'Histoire ce qui n'est que

raconter. Par exemple il dit: «La légende dit qu'en 1550, Jacques FRAYSSINET, un agriculteur, remarqua qu'un de ses bœufs s'agenouillait souvent près d'un buisson. Il découvrit une statuette de la Vierge et la rapporta chez lui. Cette statuette disparut plusieurs fois et fut retrouvée toujours sous le même buisson» Et comme disait ma grand-mère, "on dirait cela à un cheval de bois il vous donnerait un coup de pied". Je continue la narration «Le curé de la paroisse décida de construire une niche, remplacée plus tard par un oratoire béni en 1551. En 1600 on construisit à côté une église, puis à la place, on éleva la basilique au milieu du XIX^e siècle. En 1891 fut construite sur le coteau de la Rocal une vierge géante de 16m 50 de haut guidant le pèlerin vers le lieu de culte». La boucle est bouclée car dans le n° 71 de *Front Laïque* j'avais déjà évoqué le fait que la mairie de Bon-Encontre en 2009 avait entrepris d'illuminer cette verrue, qualifiée à l'époque par le journaliste de "phare de l'Agenais" L'hydre n'est pas morte. Petit rajout:

Sitôt dit sitôt fait, 2 jours plus tard, le *Petit-Bleu* publie la photo ci-contre qui me rappelle le dicton suivant: «Le ridicule ne tue pas»



En effet, même le journaliste s'est fendu d'un article à connotation ironique sur le cortège constitué d'une trentaine de personnes presque exclusivement de femmes et d'enfants.

Après tout, pourquoi pas, puisqu'on tolère bien les prières du vendredi dans les rues, les voiles et les turbans aux Jeux olympiques et bien d'autres entorses aux lois et notamment à la laïcité et à la loi du 9 décembre 1905.

—ooOoo—

Une petite série sur le Moyen-Âge:
Républicain, 19 juillet 2012

GONTAUD DE NOGARET

Sud-Ouest, 21 juillet 2012

GONTAUD DE NOGARET

Sud-Ouest, 21 juillet 2012

DURAS

Sud-Ouest, 23 juillet 2012

PAYS DE LAUZUN (6 communes)

Républicain, 26 juillet 2012

GONTAUD DE NOGARET

Sud-Ouest, 28 juillet 2012

DURAS

Les titres, dans l'ordre:

L'an III des médiévales à Gontaud de Nogaret, la cité à l'heure du Moyen-âge,

La cité ducale au Moyen-âge,

Retour au temps du Moyen-âge,

Des médiévales hautes en couleurs et enfin,

Retour au Moyen-âge.

On peut dire que pour les médiévales, la presse se déchaine et n'est pas avare de "toulemonde il est beau toulemonde il est gentil" En effet les articles ne font que mettre en avant les fastes d'antan, la messe, avec chants grégoriens, joutes, combats d'épées, la fauconnerie, défilés des croisés à cheval, ripailles, oriflammes et bannières, les jeux d'antan, mariage du prévôt de la compagnie, tournois de chevalerie, etc., bref, en général la vie des seigneurs, des prélats, des privilégiés mais *quid* du petit peuple, des serfs? "Nada!" Et à propos, lors du 14 juillet, aucun article concernant des jeux, des réjouissances et la mise à l'honneur de ceux qui se sont battus pour la République; juste de temps en temps quelques lignes pour dire qu'il y a eu un feu d'artifice suivi d'un repas organisé... Par la municipalité? Non! Par l'association des chasseurs. Où est le temps où le 14 juillet était un moment de réjouissances pour petits et grands, organisées bien souvent par les écoles publiques avec des jeux simples et sans compétition, accessibles à tous. Les récompenses étaient les mêmes pour tous, une boisson et un petit gâteau.

—ooOoo—

Sud-Ouest, 7 juillet 2012

FRANCE

Pour un Islam de France indépendant

L'article: «Manuel VALLS, le ministre de l'intérieur, invite les musulmans à construire un islam de France indépendant de toute tutelle étrangère et appelle à la mise en place d'un "dialogue serein" entre responsables musulmans et pouvoirs publics». Bravo! Bonjour la non-reconnaissance d'aucun culte!

Adresser votre courrier au Président :
Fédération L. P. de Lot-et-Garonne
Jean CANTEL Mole 47200 BEAUPUY
Tel : 05 53 83 30 91 Fax : 05 53 83 32 77
E-mail : MANDRAKE78@aol.com

Conférence sur Jean ZAY

Le samedi 2 mars à 17h à Sainte-Foy-la-Grande, Gérard BOULANGER, avocat des parties civiles au procès PAPON, présentait son livre "L'affaire Jean ZAY : la République assassinée", dans le cadre d'une conférence organisée par le Grand Orient de France.

Après avoir exposé comment le procès PAPON l'avait amené à l'histoire et à l'écriture, Gérard BOULANGER décrit l'essor du mouvement antirépublicain depuis l'affaire DREYFUS jusqu'à la "divine surprise" du maréchal PÉTAIN.

Comment Jean ZAY, militant radical socialiste de gauche, franc-maçon et républicain s'est trouvé incarner la figure du "juif éternel" pour la droite réactionnaire, c'est ce que retrace l'orateur avec clarté.

Un lecteur du livre dit son épouvante devant la ressemblance de la situation présente avec celle du ministère de Jean ZAY sous le Front Populaire. Il rappelle combien illégitime pour une certaine droite a toujours été l'élection de la gauche au pouvoir, fut-ce par le suffrage universel.

Le débat, à Sainte-Foy la Grande, se devait de mentionner Emile HENRIOT et faire le lien entre l'exécution de celui-ci et l'assassinat de Jean ZAY, dont les commanditaires n'ont jamais eu rien à souffrir de la justice.

Un camarade rappelle l'influence des thèses planistes du belge Henri DU MAN sur les nouveaux socialistes, les jeunes turcs comme Jean ZAY mais aussi sur le corporatisme et le fascisme. Ceci doit nous induire à

la plus grande vigilance en nous rappelant que le fascisme, le nazisme et le social nationalisme sont des perversions issues d'une pensée révolutionnaire de gauche à l'origine, perversion aggravée par le cancer de l'antisémitisme. Il faut saluer le courage et la lucidité de Jean ZAY qui ne s'est jamais trompé dans ses choix et l'a payé de sa liberté et de sa vie.

La Libre Pensée ne peut que rendre hommage à Jean ZAY dont les circulaires bien oubliées et bien mal appliquées au ministère de l'éducation nationale sont pourtant des piliers essentiels de la laïcité.

Ne mentionnons pour mémoire que celle du

15 mai 1937

Quintidi, 25 Floréal, An CXLV

«Ma circulaire du 31 décembre 1936 a attiré l'attention de l'administration et des chefs d'établissements sur la nécessité de maintenir l'enseignement public de tous les degrés à l'abri des propagandes politiques. Il va de soi que les mêmes prescriptions s'appliquent aux propagandes confessionnelles. L'enseignement public est laïque. Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements. Je vous demande d'y veiller avec une fermeté sans défaillance.»

La circulaire MONORY et "la liberté d'expression" de JOSPIN introduite dans l'école ont bien contribué à anéantir les effets bénéfiques de la circulaire Jean ZAY en ouvrant l'école aux pires obscurantismes.

Bruno NARDIN



Gérard BOULANGER



Vue de la salle de conférence

Deux escargots à l'enterrement d'une feuille morte

A l'enterrement d'une feuille [morte]

Deux escargots s'en vont
Ils ont la coquille noire
Du crêpe autour des cornes
Ils s'en vont dans le soir
Un très beau soir d'automne
Hélas quand ils arrivent
C'est déjà le printemps
Les feuilles qui étaient mortes
Sont toutes ressuscitées
Et les deux escargots
Sont très désappointés
Mais voilà le soleil
Le soleil qui leur dit
Prenez prenez la peine
La peine de vous asseoir
Prenez un verre de bière
Si le cœur vous en dit
Prenez si ça vous plaît
L'autocar pour Paris
Il partira ce soir
Vous verrez du pays
Mais ne prenez pas le deuil
C'est moi qui vous le dit
Ça noircit le blanc de l'œil
Et puis ça enlaidit
Les histoires de cercueils
C'est triste et pas joli
Reprenez vous couleurs
Les couleurs de la vie
Alors toutes les bêtes
Les arbres et les plantes
Se mettent à chanter
A chanter à tue-tête
La vraie chanson vivante
La chanson de l'été
Et tout le monde de boire
Tout le monde de trinquer
C'est un très joli soir
Un joli soir d'été
Et les deux escargots
S'en retournent chez eux
Ils s'en vont très émus
Ils s'en vont très heureux
Comme ils ont beaucoup bu
Ils titubent un petit peu
Mais là haut dans le ciel
La lune veille sur eux.

Jacques PRÉVERT

FRONT LAÏQUE

De l'antisémitisme

LA LICRA est la ligue contre le racisme et l'antisémitisme.

Il m'est arrivé d'entendre contester cette distinction entre le racisme et l'antisémitisme, affirmant que le second n'était qu'un cas particulier du premier et ne devait pas être plus spécialement mentionné que toute autre variante du racisme.

Eh bien non ! L'antisémitisme n'est pas un racisme comme les autres.

Ayant organisé un jour une rencontre entre le biographe de Günther GRASS et des lycéens, celui-ci, au cours du débat, avait choqué les élèves, en affirmant qu'il était spontanément raciste, que tout le monde l'était et que c'est par un effort continu de sa raison et de son éducation qu'il maîtrisait une pulsion qu'il savait devoir dominer mais dont il ne pouvait nier qu'elle était en lui.

Je suis convaincu de cette vérité. Qui examine honnêtement ses sentiments et ses peurs, sait pertinemment que l'amour de son semblable est déjà difficile mais que celui de son dissemblable n'existe que par un effort considérable de la raison. Le combat contre le racisme s'exerce d'abord en soi.

C'est que le racisme, comme le meurtre, est une pulsion naturelle (et qu'on ne vienne pas me dire que naturel signifie bon). C'est elle qui pousse l'animal à agresser ou à fuir et nous la partageons avec les autres espèces. L'homme civilisé est celui qui maîtrise ces pulsions; le barbare celui qui s'y abandonne. Le capucin qui appelle à la Saint-Barthélémy, le parti politique qui utilise la xénophobie pour ses fins électorales sont deux variantes de la barbarie.

Bref, le racisme est ordinaire.

L'antisémitisme n'est pas un

racisme ordinaire; c'est une maladie mentale.

Qui a lu *La France juive*, qui a lu *Bagatelle pour un massacre*, qui a lu *Mein Kampf* sera vite convaincu que l'antisémitisme est une maladie de l'esprit.

(Je fais là un aparté: est-il bien utile de continuer d'interdire à la publication et à la vente des livres qu'on trouve en 2 minutes sur internet (souvent sur les sites les plus odieux). Ne serait-il pas plus judicieux d'en faire des éditions critiques avec la présentation nécessaire pour avertir le lecteur naïf sur leur contenu et leur nocivité? La censure est toujours inutile.)

L'antisémitisme existe à l'état endémique; ce sont les propos communs sur les juifs et l'argent, sur leur infiltration dans la politique et les médias. Il existe à l'état forcené chez DRUMONT, chez CÉLINE, chez les nazis, au point d'en devenir une obsession monomaniaque, au point même que dans l'Allemagne effondrée militairement, la destruction des juifs reste l'objectif prioritaire.

Aucun racisme n'engendre les propos délirants qu'on trouve chez les théoriciens de l'antisémitisme. Le juif peut être à la fois un être dégénéré, immonde et sans vertu d'aucune sorte et cet être supérieurement intelligent qui gouverne tout depuis la nuit des temps. Un jour, il n'est qu'un sous-homme répugnant dont on ne voit pas très bien ce que le surhomme pourrait craindre, un autre jour avec ses quelques millions de représentants, il dévore les milliards d'humains des deux hémisphères. Son sang n'est qu'un liquide impur, mais une seule goutte suffit à faire d'un homme un juif.

La somme de bêtise grossière et de haine frénétique qu'on trouve chez ces antisémites laisse

penser que peut-être ils n'y croient pas et que leur but est de rassembler sous cette bannière tous les extrémismes qui n'ont que ça de commun, mais il est difficile de ne pas y déceler une forme de paranoïa furieuse.

Aujourd'hui encore, l'antisémitisme peut rallier le néonazi, le fasciste et l'islamiste et même, dirait-on, le juif orthodoxe antisioniste.

L'antisionisme est d'ailleurs un masque bien honorable pour toutes les formes nouvelles de l'antisémitisme. On doit certes pouvoir critiquer légitimement la politique criminelle d'un NETANYAHOU et défendre le droit des palestiniens à une patrie, mais aussi le discours propalestinien dissimule-t-il bien mal le vieil antisémitisme qui pouvait animer tant d'anciens communards que la droite réactionnaire, tant des communistes staliniens que le mufti de Jérusalem.

La critique du capitalisme et la lutte légitime contre la finance et les banques ne doivent pas se laisser entraver par le mauvais procès en antisémitisme que leur font de bonnes âmes bien pensantes, mais en aucune façon on ne peut laisser se développer cette maladie, si fréquente chez les imbéciles, et surtout pas dans les populations déshéritées de notre République, au prétexte d'un ridicule concours en victimisation.

Comment une tribu minuscule, dispersée dans le choc des grands empires, et dont pas un juif sur un million ne doit descendre, a-t-elle pu fixer ce racisme délirant? La Libre-Pensée qui ne connaît pas de peuple élu, n'a pas d'autre réponse à donner que les hasards de l'histoire et le besoin de détourner la violence des peuples opprimés vers d'autres que leurs oppresseurs.

Bruno NARDIN

Démission du pape

UN pape avait déjà démissionné⁽¹⁾: Célestin V (*sanctus Coelestinus quintus* – dit saint par l'église catholique) qui avait été mis en place le 5 juillet 1294 – a renoncé au “trône de Pierre” le 13 décembre 1294 et est mort le 19 mai 1296.

Il faut savoir que la règle canonique veut que le pape qui a renoncé peut à tout moment, revendiquer et obtenir le trône qu'il a laissé. Dans le cas de ce pape Célestin V, son remplaçant, Boniface VIII (*Bonifacius octavus* – qui a régné du 24 décembre 1294 au 11 octobre 1303, de la famille CAETANI), est fortement soupçonné d'avoir hâté la suppression du risque d'une telle revendication, près de dix-huit mois après sa prise de fonctions. De plus ce pape, Boniface VIII, avait décidé que les décimes et les bénéfices (taxes récoltées par les établissements religieux de France) ne seraient plus partagés avec le royaume pour financer la guerre (de cent ans) mais reversés en totalité à l'Église. De plus, il prétendait avoir le droit de juger le roi de France et avoir un pouvoir séculier sur lui et le royaume.

Le comte Guillaume de NOGARET,

fil de cathare, légiste acharné et sans scrupule, envoyé en ambassade en Italie, aurait plus ou moins battu le pape le 8 septembre 1303. C'est ce que l'on a appelé “l'épisode de la gifle d'Anagni”⁽²⁾. La fameuse gifle dont tout le monde parle et dont aucun contemporain n'a jamais parlé. Pas même DANTE, dont on sait quelle haine il vouait aux Capétiens. C'est au XIX^e siècle que l'affaire s'est trouvée dramatisée, en particulier par Ernest RENAN. Il y a bien eu une tentative de prise d'assaut de la résidence papale d'Anagni de la part de ses ennemis héréditaires, les COLONNA appuyés par les ORSINI (en quelque sorte les CAPULET et les MONTAIGU avant la lettre... mais l'amour de la belle Juliette est remplacé par le goût immodéré du pouvoir), mais sans conséquence directe. Le pape a été bouleversé par ce action est mort le 11 octobre, un peu plus d'un mois après.

Claude OVTCHARENKO

Notes

1. Un pape de “démissionne” pas, il renonce à sa charge. Non mais!
2. Gifler un pape! Quel délectable fantasme

pour un libre penseur! Mais hélas, dans ce cas, il s'agit d'une fable.

Sources: *Philippe le Bel* par Jean Favier, éditions Fayard, Paris 1978.



Charlie Hebdo
13 mars 2013

D'une loi l'autre...

LORS des débats précédant le vote de la loi de séparation des églises et de l'Etat tenus par l'Assemblée nationale, dès le premier jour, mardi 21 mars 1905, les députés de la droite conservatrice et cléricale, ainsi que certains de la droite républicaine ont tout essayé pour repousser la discussion, donc le vote de cette loi. Le premier jour, le M. Georges BERRY (député de la Seine, d'opinions monarchistes, il se présente comme “républicain rallié”) a déposé une motion ainsi rédigée: «*La Cham-bre décide qu'il ne sera pas statué, dans cette législature, sur les propositions de séparation des Eglises et de l'Etat et prononce l'ajournement du débat.*»

L'abbé GAYRAUD (abbé en soutane, élu du Finistère, professeur de théologie, rhéteur subtil et fourbe comme beaucoup de ses confrères), lui, présente une motion rédigée de la façon suivante: «*La Chambre, considérant que la loyauté diplomatique et l'honnêteté politique, non moins que l'intérêt de l'ordre public et de la paix religieuse, exigent que la dénonciation du Concordat, l'abrogation de la loi du 18 germinal an X, et la séparation des Eglises et de l'Etat soient faites à l'amiable, décide de surseoir à toute délibération sur le projet de loi relatif à ce sujet et invite le Gouvernement à réunir une commission extraparlamentaire de ministres des divers cultes, de concert avec les chefs des Eglises intéressées, afin de préparer un accord avec ces Eglises sur les conditions de la séparation.*» Un concordat bis, en quelque sorte.

Nous pourrions continuer ainsi en

relatant presque toutes les interventions de la droite réactionnaire pendant les premières séances (quatre) consacrées à la discussion générale. Après avoir repoussé toutes les motions tendant à ajourner, à réduire ou à édulcorer le projet de loi de séparation, l'Assemblée nationale a voté le passage à la discussion sur le projet de loi qui durera jusqu'au 3 juillet (soit au total, 48 séances).

Les opposants à la loi dite de “mariage pour tous” exigeaient un référendum (là aussi, faire en sorte que le projet de loi ne soit pas discuté était l'objectif ultime de ceux qui n'ont pas d'argument autre que “c'est contraire à la volonté de dieu” – lire l'Église), alors que les référendums ne peuvent concerner que des réformes constitutionnelles, non pas le vote d'une loi civile.

Ces opposants à cette loi ne sauraient l'ignorer, mais, comme à l'accoutumée, entretenir et développer l'ignorance du peuple est LEUR moyen de gouverner.

Comme pour toutes les autres grandes confrontations idéologiques (accouchement sans douleur, contraception, interruption volontaire de grossesse, recherche sur les embryons humains...), les arguments qu'ils ont développés (et développent encore) sont toujours les mêmes, d'un débat à l'autre: la nature (lire dieu) a fait que les femmes doivent souffrir lors de la mise au monde de leurs enfants, la

nature a prévu que les naissances ne peuvent pas être planifiées, la nature n'arrête d'elle-même les grossesses en cours qu'exceptionnellement, les homosexuel(le)s ont des comportements sexuels contre-nature, les enfants ne peuvent pas avoir deux pères ou deux mères, c'est anti-naturel, toucher aux cellules-souches, c'est ouvrir la boîte de Pandore...

De plus, il faut rappeler que les évêques n'ont aucun droit de parler pour les fidèles car ceux-ci ne les ont pas élus (cela se saurait). C'est manifestement un pur acte de cléralisme pour tester la résistance de la République laïque.

En outre, depuis la loi de 1905, les églises sont séparées de l'Etat précisément pour empêcher toute forme de cléralisme, c'est-à-dire pour empêcher toute intrusion des ministres des cultes dans le débat politique.

La presse qui disait que le débat sur le mariage pour tous était particulièrement long (dix jours à l'Assemblée nationale) et qu'il n'y en avait pas eu d'aussi denses à la mémoire courte, surtout en se remémorant les précédentes lois s'opposant à la volonté de l'église catholique, par exemple, les débats précédant le vote de la loi de séparation des églises et de l'Etat ont été tenus en tout pendant 69 séances: 48 à l'Assemblée nationale et 21 au Sénat.

LES HERPÉTOPHAGES⁽¹⁾

QUE dire de ces sujets visités par la grâce, ces visionnaires? Nous savons tous qu'il s'agit d'enfants ou d'adolescents, plus souvent des filles, de la classe sociale la plus défavorisée, analphabètes et totalement sous l'emprise de l'église. Malgré tout, la supercherie fonctionne. Dans ma propre commune, on propose aux touristes, la visite d'un oratoire et d'une fontaine miraculeuse en un lieu retiré au fond d'un vallon inhospitalier. L'histoire raconte qu'"en 1814 une jeune bergère en gardant ses moutons, vit apparaître une dame vêtue de blanc portant au cou une croix lumineuse. La vierge lui apparut une seconde fois et lui demanda le retour à la vie chrétienne de ses parents, sinon ils ne tarderaient pas à mourir. E conduite par toute sa famille elle mourut quelques mois plus tard... après ses parents." On notera au passage la terrible menace et la culpabilité implicite contenue dans ce récit. Dès le 8 septembre 1815, le pèlerinage devint annuel; depuis, la crédulité aidant, les pèlerins cheminent et les *ex voto* fleurissent.

Comment se fait-il qu'on en soit toujours là? La culture, l'éducation, l'habitude? Certains vous diront qu'ils n'y croient pas trop, mais... Sait-on jamais: un doute pascalien très tendance actuellement ou paresse intellectuelle tout simplement. D'autres vous diront qu'il ne faut pas faire de peine à la mémé qui y croit dur comme fer!

Admettons. Mais imaginons juste un instant pour notre démonstration, imaginons un groupe d'hommes et de femmes autour d'une table réunis à des fins politiques, associatives ou administratives qu'importe, lorsqu'apparaît un individu marqué par l'émo-

tion, feinte ou réelle, qui déclare devant cette assemblée: "je viens de voir la vierge." Qu'en penseront les témoins de cette scène?

- Encore un qui a dû forcer sur l'anisette!
- Il se fout de notre...
- Il a vécu une expérience hallucinatoire pathologique, vite appelons le SAMU.
- C'est un miracle, à genoux mes amis et prions.

A mon avis, dans une telle situation, l'incrédulité devrait prévaloir au nom du principe de réalité car une trop grande naïveté nous ferait tomber dans le ridicule. Renvoyé dans le temps le récit s'accepte mieux un peu comme les contes de notre enfance. Mais ne pas le contester, c'est accorder crédit à une institution qui en fera son fonds de commerce. Que ne lit-on pas sur ces fontaines miraculeuses, au pouvoir surnaturel qui défie la science... Enfin jusqu'à certaines limites puisque le bureau médical des sanctuaires reconnaît que les "saintes eaux" de Lourdes ne peuvent guérir que des maladies guérissables! Pourraient-ils nous dire quelles démarches entreprennent les grands dignitaires de l'église quand ils se savent gravement malades? Prennent-ils le chemin de Lourdes ou vont-ils consulter d'éminents médecins? Assez d'hypocrisie, l'histoire est ponctuée de preuves qui attestent les contradictions entre les soit-disantes saintes écritures et les actes des représentants de l'église. Que de meurtres ont été commis sous couvert d'évangélisation, un "expansionnisme" qui ne laissait aucune chance aux hérétiques, aux infidèles, aux impies. "Tu ne tueras point." Qu'en pensait la Sainte Inquisition qui pratiquait la torture et le bûcher collectif. Combien d'années aura-t-il fallu pour passer du géocentrisme à l'héliocentrisme? Si l'évolutionnisme n'est toujours pas admis *quid* de la création du monde en six jours? Il ne faut pas prendre ces "écrits saints" à la lettre nous rétorque-t-on et chercher ce qu'ils cachent comme dans la parabole derrière laquelle on découvre toujours une vérité ou un enseignement. On ne doit pas s'en tenir au contenu explicite mais rechercher l'implicite. N'est-ce pas là une façon de ne jamais être pris en défaut? Qu'est-ce que le Bing bang sinon l'"Origine" à laquelle ils associent un dessin intelligent. Si la théorie de l'origine de l'univers vient à s'effondrer ce qui est déjà le cas, ils nous feront d'autres propositions pour

recoller les morceaux. Cependant la réussite n'est pas toujours assurée et quand elle semble l'être, ce ne peut-être que provisoire car la science n'a pas de limites. En son temps le théologien Teilhard de Chardin chercha dans son étude des étapes du développement de l'homme à concilier les exigences de la science et celles de la foi catholique, mais le Saint Office en perçut tous les dangers et mit rapidement son œuvre à l'"index". Les consciences s'éveillent-elles pour autant? Depuis des siècles on nous couillonne avec ces histoires de Sainte Trinité, de consubstantiation, de transfiguration, d'Immaculée conception et on continue cependant à gober la farce. Le "cinéma" médiatique à propos de la désignation du pape ne me contredira pas. En dépit de tout ce qui se dit et se sait sur les histoires vaticanes, la mascarade continue. Il aura suffi que Benoît se retire avant la fin (logique pour qui condamne l'usage du préservatif) pour que dans un cérémonial pompeux, périmé et déplacé, soit désigné leur nouveau chef. Un saint homme, argentin de son état, bien sous tous les rapports, particulièrement simple puisqu'il combat la pauvreté en empruntant les transports en communs! On apprend qu'il a su rester silencieux sous la dictature puis lors du procès des militaires criminels, qu'il est proche de l'opus dei et qu'il est opposé aux prêtres progressistes. Lui aussi condamne l'usage du préservatif, l'avortement, l'euthanasie et le mariage gay. Cet homme de progrès aura besoin de toute sa force de conviction pour régler les problèmes de sa grande communauté d'où sourdement régulièrement des scandales. Malgré cela ils étaient des centaines de milliers à se presser place Saint Pierre pour voir et écouter leur nouvelle idole. La consommation des couleuvres n'est pas près de s'arrêter.

"Habemus Papa" Puisqu'ils l'ont, qu'ils le gardent!

Plus laïquement on apprenait dernièrement par le *Canard Enchaîné* qu'à l'Elysée dans un manque de respect le plus total des conseillers du Président le surnommaient "Pépère". Si nous l'avions su plus tôt nous aurions pu proclamer au soir de l'élection: "Habemus Pépère".

Raymond JOSEPH

⁽¹⁾ Les mangeurs de serpents. Néologisme emprunté à mon camarade et ami Claude pour désigner les avaleurs de couleuvres.



Charlie Hebdo 13-03-13

Langues régionales : le dernier reniement (salutaire) de Hollande

C'EST un nouveau reniement présidentiel dont il a curieusement peu été question : le président vient de renoncer à l'un de ses «60 engagements pour la France» de la campagne présidentielle, le numéro 56 : «*Je ferai ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*». Ce recul fait pourtant partie de ceux dont il faut se réjouir, sans qu'il soit possible de vraiment féliciter le gouvernement d'un sursaut assumé de lucidité puisqu'il prend prétexte d'un avis du Conseil d'Etat qui ne l'obligeait en rien à renoncer à cet engagement.

Le dernier Conseil des ministres avait prévu d'examiner cinq projets de lois modificatives de la Constitution, dont la ratification de la Charte européenne sur les langues régionales. Mais ce dernier texte a été retiré de l'ordre du jour au dernier moment. Tout avait pourtant été fait pour que l'étape «langues régionales» soit l'un des grands moments du feuilleton des «réformes sociétales», après le mariage pour tous et avant l'euthanasie pour les autres. Ces réformes sociétales si bienvenues pour divertir un peu des réalités économiques et des drames sociaux et attester que l'action gouvernementale est toujours de gauche...

Le député socialiste Jean-Jacques URVOAS, président de la commission des lois, avait ainsi organisé de nombreuses et fiévreuses auditions préparatoires à l'Assemblée nationale et la Ministre de la Culture Aurélie FILIPPETTI avait installé en grande pompe un «Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne» destiné à envisager toutes les conséquences de cette ratification.

Mais, la veille du Conseil des ministres, un courrier émanant de François HOLLANDE lui-même apprenait à Jean-Jacques URVOAS le retrait du texte de l'ordre du jour du Conseil des ministres et surtout le renoncement du gouvernement à porter ce projet devant le législa-

teur. «*Cela est insupportable*», a réagi le député, se disant «*désarçonné et interrogatif*». Il semble d'ailleurs plus désarçonné par l'évidente hypocrisie du raisonnement qui lui est servi que par le renoncement lui-même. On le comprend : s'appuyer sur un avis du Conseil d'Etat estimant que la ratification de la Charte n'est pas conforme à la Constitution pour renoncer à modifier la Constitution pour qu'elle soit compatible avec la Charte relève du tour de bonneteau...

Le gouvernement n'a trouvé que ce prétexte pour éviter d'avouer que cette promesse de ratifier la Charte, faite depuis longtemps par le PS pour cajoler quelques clientèles micronationalistes, n'est pas cohérente avec le système républicain français et coûterait en outre beaucoup d'argent, ce qui n'est pas le moment. Avant même la Charte, une proposition de loi socialiste de 1984 demandait déjà que l'Etat garantisse l'usage des langues régionales dans tous les actes de la vie publique : justice, police, PTT, en proposant de financer le coût énorme de ce multilinguisme par une taxe spéciale sur les contrats d'assurance... En 1999, le gouvernement de Lionel JOSPIN, après avoir signé la Charte européenne, s'était heurté à l'opposition du Conseil constitutionnel qui estimait qu'elle n'était pas conforme à la Constitution «*en ce qu'elle confère des droits spécifiques à des groupes de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de territoires dans lesquels ces langues sont pratiquées*» et qu'elle méconnaissait l'article 2 de la Loi fondamentale, selon lequel «*la langue de la République est le français*».

Nicolas SARKOZY, qui flattait les mêmes revendications, les avait aussi déçues en se gardant bien de ratifier la Charte, se contentant, lors de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, d'introduire dans la Constitution l'article 75-1 disposant que «*les langues régionales appartiennent au patrimoine de la*

France», ce qui fait joli, mais n'engage à rien de concret.

Car le principal objectif – très concret – de ces revendications minoritaires est de faire reconnaître constitutionnellement que les particuliers peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec les institutions, les services et les administrations, d'un droit à l'usage d'une autre langue que le français. Ce que permettrait la ratification de la Charte européenne qui oblige l'Etat signataire «*à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la vie privée, mais également dans la vie publique*». Procès, mariages, permis de conduire et de construire, déclaration d'impôts, dossier de chômage, etc. : tous les actes et démarches de la vie publique devraient alors pouvoir se faire dans la langue de son choix. Ce qui veut dire que l'administration soit en mesure d'y répondre en «*biliguissant*», les formulaires aux guichets.

L'enjeu véritable n'est en réalité pas tant de sauver ou de défendre la dignité de langues régionales – qui, pour beaucoup, sont des dialectes locaux unifiés ou recréés artificiellement et guère plus parlés – que de garantir nombre d'emplois publics à leurs rares locuteurs et ainsi de créer pour nombre d'enragés anti-français des rentes de fonctionnaires payés par l'Etat jacobin... Le gouvernement AYRAULT, pourtant à la recherche de créations d'emplois, a visiblement estimé que ceux-là ne seraient guère productifs et que leur coût financier n'était pas opportun en ces temps de rigueur...

Mariane.net 16 mars 2013

NDLR : L'article ci-dessus est suffisamment explicite. On ne peut que se réjouir d'une des conséquences de la crise : l'obligation de faire des économies interdit de dépenser des sommes énormes pour satisfaire quelques excités nostalgiques des patois et autres idiomes locaux. L'unité de la République ne s'en portera que mieux. De plus, la pratique des langues régionales doit, comme pour les croyances religieuses, ne relever que du domaine privé, cercle familial ou amical... mais en aucun cas rendue publique ou, encore moins, officielle.

FRONT LAÏQUE

En hommage à Chokri BELAÏD militant ouvrier tunisien assassiné le 6 février 2013

A LORS que le gouvernement tunisien, issu de la coalition dirigée par le parti islamiste Ennahda, ferme les yeux sur les exactions de milices criminelles et ferme ses oreilles aux revendications du peuple, c'est le lot quotidien de la vie tunisienne après l'éviction de Ben ALI.

C'est directement les organisations syndicales et leurs dirigeants que frappent ces milices, servant de moyen pour semer la terreur dans le peuple qui réclame une vraie Constituante.

Il y a deux ans le peuple tunisien, réclamant «du pain et de l'eau» a chassé son despote, fastueux ami des anciens ministres français. Souvenez-vous, les riches exploiters de partout, trouvaient des esclaves pas chers, en Tunisie dans les «zones franches».

Mais face à la détermination unie et forte du peuple tunisien, ils ont lâché le tyranneau Ben ALI; puis, utilisant les ennemis d'hier, ils ont manœuvré pour mettre en place les religieux du cru Ennahda en Tunisie, Frères musulmans en Egypte.

Ces religieux sont très dociles et appliquent les ordres du FMI et de l'Union Européenne; seulement cela veut dire sur-exploitation des Tunisiens encore et toujours, et les tunisiens en ont assez, et ils sont organisés massivement dans leur centrale syndicale UGTT en qui ils ont confiance.

Alors, les exploiters et leurs marionnettes ont lâché leurs chiens sur un des dirigeants syndicaux qui dénonçait l'accord d'association avec l'Union Européenne, qui dénonçait la servilité du gouvernement vis à vis du Qatar et de l'Arabie Saoudite, qui dénonçait l'intervention de l'impérialisme en Syrie.

En plus, il n'était pas religieux et se revendiquait de la tolérance, alors!

C'est toujours la même chose avec ces religieux, hypocrites se prétendant «amour et charité», il leur faut des victimes qu'ils tuent parce que les esprits libres et indépendants, clamant leur liberté et leur indépendance, troublent l'ordre établi et sont les précurseurs des bouleversements sociaux qui tendent à établir les principes de la République

Universelle; les Révolutions en sont les étapes, et les peuples même s'ils tâtonnent, représentent pour les exploiters la menace inéluctable de leur fin.

Ils connaissent l'Histoire et savent que leurs victimes seront vengées un jour ou l'autre.

Jean-François LE FÈVRE, chevalier de LA BARRE, 1747-1766, torturé puis décapité pour refus de saluer une procession.

Max JACOB, 1876-1944, mort à Drancy, interné par les Nazis.

Chokri BELAÏD, 1966-2013 assassiné par balles à Tunis le 6 février 2013.

Complainte du Chevalier de la Barre

I

Écoutez tous la lamentable histoire
D'un héros mort, tué pour ses
[opinions,
Car il vivait pendant ces temps
[barbares
Qui sont avant la grand' Révolution.
Dans ces temps là, il marchait au
[supplice
Celui qu'osait rêver d'égalité
L'Indépendanc', l'amour de la
[Justice,
C'étaient des mots qu'fallait pas
[prononcer,

II

La Barre était d'une noble famille
Il étudiait pour se faire officier.
Il habitait dans la cité d'Abbeville
Par la police il était suspecté.
Or, par malheur, un'nuit dans un
[cim'tière
Un crucifix par quelqu'un fut brisé
Et comme La Barre était un
[libertaire
Sur lui tombèrent les soupçons des
[curés

III

« Ce garçon là a des livr'-z-
[anarchistes,
Dit un évêque avec indignation,
J'en fais serment, m'sieu l'chef de la
[police,
Il nous prépare un' grande
Révolution.
Il a brisé un Christ au cimetièr!
Le Sacrilèg' mérite un châtement.
Il n'salue pas quand passent nos

bannières

Il chant'sur Dieu des refrains
[inconv'nants »

IV

«Pour ce méfait tout supplice est
[trop tendre
Coupez ses bras, arrachez-lui
[l'gosier,
Brûlez-le tout et dispersez ses
[cendres,
Dirent les juges sans avoir
[contrôlé.»
«Mes opinions sont ici mal cotées,
Répond La Barre au tribunal
[d'Amiens,
Mais, croyez-le, ma mémoire' s'ra
[vengée:
Le sang de vos fils rachètera le
[mien.»

V

Deux mois après, dans la foule en
[alarme,
La Barr' marchait gaïment à
[l'échafaud
Environné par cent archers en
[armes,
Les bois d'justic' que suivaient cinq
[bourreaux.
Or, cet enfant au milieu des
[souffrances
Je dis « enfant », il avait dix sept ans,
Criait à tous : « Je meurs, c'est pour
[la France.
Si l'Idée germe, amis, je meurs
[content. »

VI

Non, non, nous ne t'oublierons pas,
[La Barre,
Car ton nom brille dans l'Histoire
[des Martyrs
C'est un flambeau qui luira comme
[un phare
pour nous tes frères, les Révoltés
[d'l'Avenir.
Tu étais né dans un siècle' de servage
Mais tu as bien prévu les Temps
[Nouveaux!
Au lieu de vivr' comm' les rich' de
[ton âge
Tu préféreras mourir comme un
[héros.

(*Ceuvres burlesques et mystiques de Frère MATOREL*)

Max JACOB (1876-1944 assassiné par les Nazis)

Jean-Jacques BRIÈRE

Communiqué de l'AFIS

(Association Française pour l'Information Scientifique)

« Sciences citoyennes » : une version postmoderne de la « science prolétarienne » s'introduit au CNRS

Le CNRS vient d'annoncer la création d'une mission « sciences citoyennes » en son sein, et en a confié la responsabilité à Marc LIPINSKI. Celui-ci est biologiste, mais c'est son expérience militante qui lui a valu sa nomination, comme il l'indique lui-même dans un entretien publié sur le site de l'organisme de recherche⁽¹⁾. Marc LIPINSKI est en effet conseiller régional Europe-Ecologie-Les-Verts, et ancien vice-président de la région Ile-de-France.

Dans le même entretien, le responsable de la nouvelle mission du CNRS explicite l'objectif de celle-ci : « favoriser le dialogue et le rapprochement entre la recherche et les citoyens, essentiellement représentés et organisés dans des associations ».

Les associations dites « citoyennes » ne représentent qu'elles-mêmes

Pour l'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS), ces associations dites « citoyennes » ne représentent qu'elles-mêmes. Bien qu'elles s'autoproclament « citoyennes » et « indépendantes », elles ne sont que l'expression d'une idéologie particulière.

Qui sont ces associations supposées « représenter les citoyens » et desquelles la recherche du CNRS devrait donc se « rapprocher » ? Quel genre d'études devrait être ainsi promu ? Pour se faire une idée précise, il suffit de se reporter à quelques-unes des actions financées en Ile-de-France par les PICRI (Partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation), que Marc LIPINSKI met en avant comme exemple de ce qui doit être promu dans le cadre de sa nouvelle mission (entre parenthèses, le titre de l'étude financée) :

- SOS Racisme (« La lutte contre les discriminations en Ile-de-France »),
- la Fondation Nicolas-Hulot (« La biodiversité dans l'assiette »),
- le Mouvement pour les droits et

le respect des générations futures (« OGM et non-OGM : quelle équivalence en substance ? »),

- le Réseau semences paysannes (« Un pain bio de qualité »),
- L'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (« Démocratie participative en Ile-de-France »),
- l'Association pour une fondation sciences citoyennes (« La conférence de citoyens »), etc.

L'inverse du Téléthon : la science sommée de soutenir un effort politique

On le voit, en matière de science « participative » impliquant les citoyens au-delà des seuls experts, nous sommes à des années-lumière de la démarche pédagogique de la Main à la Pâte et de la Fête de la Science, ou de la précieuse implication de naturalistes amateurs pour la recension des espèces, ou même encore du partenariat entre des associations de malades et des scientifiques qui cherchent des thérapies pour ces maladies (exemple du Téléthon).

Nous sommes bien dans le pur financement d'activités politiques militantes souvent très éloignées d'enjeux scientifiques quelconques. C'est en quelque sorte l'inverse du Téléthon : au lieu de voir un militantisme « citoyen » soutenir l'effort scientifique, on impose à la science de soutenir un effort politique.

Pas plus de « science citoyenne » que de « science prolétarienne » ou de « science bourgeoise »

Marc LIPINSKI demande que « ce rapprochement sciences-société apparaisse explicitement dans les missions des chercheurs telles qu'elles sont décrites dans le Code de la recherche. »

Pour l'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS), il n'y a pas plus de science « citoyenne » que de science « bourgeoise » ou « prolétarienne »⁽²⁾ ; pas plus de « science du nord » que de « science du sud » ; pas plus de « science occidentale » qu'« orientale ». Il n'existe pas de science relevant d'un quelconque « modèle culturel », duquel les chercheurs de-

vraient se rapprocher en suivant les injonctions d'une idéologie momentanément et localement dominante.

La science, en tant que somme des connaissances acquises sur le monde naturel, n'a de compte à rendre qu'à la vérité, à la réalité, à l'expérience. Pas à l'idéologie et aux groupes de pression. La mission du CNRS, organisme public de recherche, telle que rappelée sur son site Internet, est de « [produire] du savoir et le [mettre] ce savoir au service de la société. »

Un projet politique affirmé : engager le CNRS dans l'action militante

Marc LIPINSKI, exhorte les chercheurs à « sortir de leur tour d'ivoire » et les somme de prendre conscience que le financement public de la Recherche « implique d'accepter des orientations générales de la part des responsables politiques et d'avoir une écoute à l'égard des demandes sociales ».

Pour l'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS), il est légitime que la politique de Recherche, tout comme le financement et l'organisation de la Recherche publique soient l'objet d'un débat politique. L'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), est ainsi l'outil dont le Parlement s'est doté pour s'informer des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique et ainsi éclairer ses décisions. Les critiques de Marc LIPINSKI à l'encontre de l'OPECST, lui préférant un organisme « extérieur au Parlement » et « beaucoup plus ouvert à la Société » (que ne le seraient les membres élus du Parlement !) constituent une signature supplémentaire de l'orientation sous-tendue par la création de cette mission « sciences citoyennes ».

L'objet de la science est le vrai, et le vrai ne se vote pas

Pour l'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS), le contenu de la science et les résultats des recherches ne dépendent pas d'une conception

FRONT LAÏQUE

Communiqué de l'AFIS (Suite)

politique. L'objet de la Science est le vrai, et le vrai ne se vote pas. La «bonne» science n'est pas celle qui est supposée aller dans le sens d'une idéologie particulière, et la «mauvaise» dans le sens d'une idéologie opposée. La bonne science est celle qui est menée avec des protocoles rigoureux et des résultats validés par la communauté des spécialistes du domaine, et la mauvaise science est celle qui est construite sur des failles expérimentales et/ou des incohérences théoriques.

De ce point de vue, Marc LIPINSKI, en signant la pétition de soutien à un Gilles-Eric SÉRALINI,

auteur d'une «étude choc» rejetée par la totalité des institutions scientifiques et des agences de sécurité sanitaire et environnementale du monde qui se sont penchées dessus, a montré qu'il avait une conception bien particulière de la science et de la recherche, et l'on est en droit d'être très inquiets vis-à-vis de ce que serait une telle «science citoyenne» ainsi institutionnalisée.

Le CNRS n'est pas dans son rôle en faisant ainsi directement entrer l'idéologie et le lobbying associatif en son sein.

Le 13 mars 2013
Transmis par C.O.

Notes

¹ 1^{er} mars 2013. <http://intranet.cnrs.fr/intranet/ac...>

² L'opposition «science bourgeoise» et «science prolétarienne» a été au cœur de l'affaire LYSENKO. Qualifiée d'«épisode le plus étrange et le plus navrant de toute l'histoire de la Science» par le prix Nobel de biologie Jacques MONOD, l'affaire a vu les théories de l'agronome soviétique Trofim LYSENKO entrer en contradiction avec les fondements de la génétique mendélienne – alors que celle-ci s'appuyait pourtant sur des expériences validées et reproduites. Pendant 20 ans, dans l'URSS stalinienne, LYSENKO a été porté à la tête de la biologie soviétique, en fonction de considérations politiques, alors que les authentiques biologistes devaient pour leur part se soumettre ou se démettre.

Assemblée générale statutaire de la Fédération départementale de la Libre Pensée de la Dordogne

12 mai 2013 à partir de 9 h. 30

Au Centre culturel de Sarlat
(ancien hôpital) salle Denoix

- 9h30: Accueil des participants;
- 10h00: Allocutions de bienvenue;
- 10h15: Début des travaux;
- 10h20: Rapport moral;
- 10h30: Rapport d'activité;
- 10h40: Rapport financier;
- 10h50: Discussion et votes* sur les rapports et renouvellement du Conseil d'Administration;
- 12h00: Discours du vice-président de la Fédération nationale;
- 12h30: Fermeture des travaux.

A l'issue de l'Assemblée, un repas fraternel et républicain sera organisé comme à l'habitude au restaurant des «**Chênes Verts**», tarif: ~ 22 €.

Réservation impérative auprès de Colette JOSEPH: 05 53 29 32 23

*** Pour voter**, il faut être à jour de ses cotisations. Les adhérents qui ne participeraient pas à l'Assemblée générale sont également invités à régler leur cotisation. Possibilité de régler en plusieurs fois... Prenez contact avec Colette JOSEPH, notre trésorière, pour régulariser éventuellement votre situation.

Les cotisations se décomposent comme suit: part nationale: **49 €**; part départementale: **5 €**; abonnement (facultatif) à *la Raison*: **13 €**; Abonnement (facultatif) à *Front Laïque*: **6 €**. Minimum: **52 €**; tout compris: **73 €**.

Chèque à envoyer à: Colette JOSEPH *La Mounerie* 24220 CASTELS